

Rapport d'activité élevage 2022

Contenu

1.			oduction	
2.			/ail d'évaluation	
	2.	1.	Travail d'évaluation SAR	. 4
	2.	2.	Travail d'évaluation mellifera.ch	. 4
	2.	3.	Travail d'évaluation SCIVz	. 5
3.		Eva	luation de la valeur d'élevage	. 5
	3.	1.	Valeurs moyennes d'élevage des descendants des mères d'élevage de la SAR	. 6
	3.	2.	Valeurs moyennes d'élevage des descendants des mères d'élevage de mellifera.ch	. 6
	3.	3.	Valeurs moyennes d'élevage des descendants des mères d'élevage de la SCIV	. 7
	3.	4.	Enseignements généraux résultant de l'activité d'évaluation	. 8
	3.	5.	Evaluation des performances dans les organisations de race	. 9
4.	4.		ions de fécondation	
	4.	2.	Evolution des montées de reines en stations de fécondation A	11
	4.	3.	Evolution des montées de reines en stations de fécondation B	12
5. 6.		Fina	ances	13
			ets de conservation	
	6.	1.	Optimisation à long terme de la gestion de la population suisse de l'abeille noire (202 2024)	
	6.		Entretien et préservation de l'abeille noire menacée en Suisse dans deux conservatoires (2021-2023)	14
	6.		Dynamique de la réinvasion du Varroa: pour une meilleure sélection des caractères orésistance (2021-2023)	
7.	7.		vités de la Commission d'élevage et du service spécialisé Elevage Commission d'élevage	
	7.	2.	Tâches et activités du service spécialisé élevage	15
Ω		Dor	·	16



Station de fécondation Gental, Foto Fritz Augsburger

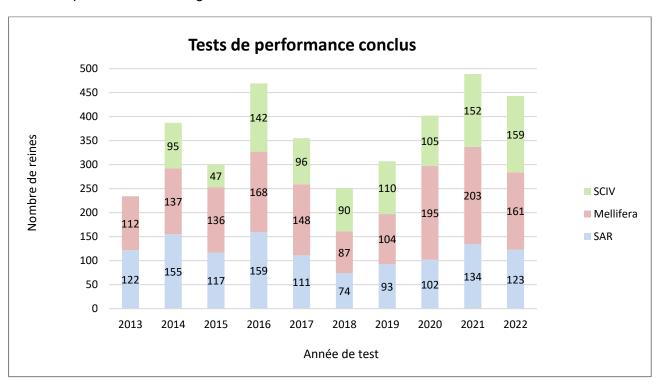
1. Introduction

Ce rapport a pour but d'informer les responsables concernés de l'Office fédéral de l'agriculture (OFAG), la Commission d'élevage, l'assemblée des associés d'apiservice, apisuisse ainsi que tous les éleveurs d'abeilles intéressés des activités du service spécialisé élevage d'apisuisse. Les tâches de ce dernier s'effectuent en conformité avec les prescriptions légales, les statuts d'apisuisse du 24 avril 2021, le règlement des tests de performance d'avril 2021 ainsi que par d'autres règlements, tels que le règlement des stations de fécondation et de l'insémination artificielle, le règlement du herd-book ainsi que le règlement d'estimation de la valeur d'élevage.

2. Travail d'évaluation

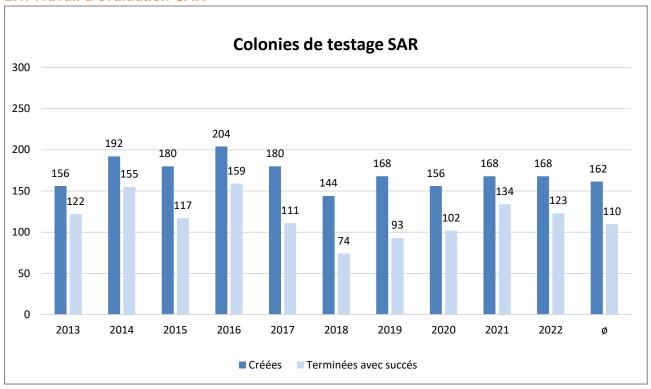
Ont participé aux tests de performance la section Carnica de la Société romande d'apiculture (SAR), le mellifera.ch et la Schweizerische Carnicaimker-Vereinigung (SCIV). Les graphiques suivants montrent le nombre de colonies de testage créées ainsi que les tests de performances conclus de ces dix dernières années.

La représentation suivante montre les tests de performance conclus par les trois organisations de races, par année de testage :



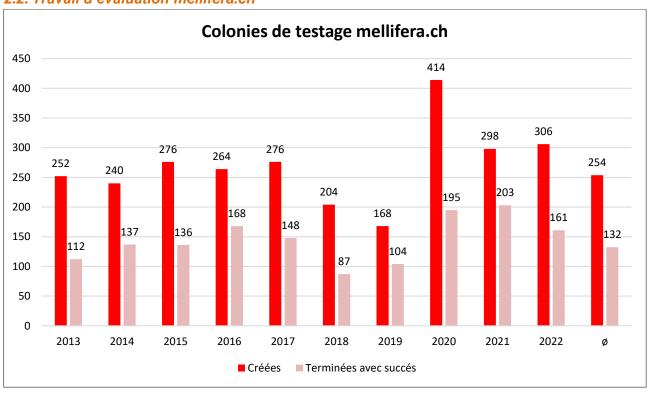
L'été 2021, 720 colonies de testage ont été créées dans un total de 61 ruchers de testage. Parmi elles, 443 ont terminé le test de performance. Avec 61 pour cent, le taux de réussite du testage a atteint un niveau satisfaisant. La valeur moyenne des 10 dernières années est de 58%. En comparaison avec les années précédentes, on constate une stabilisation du nombre de ruchers de testage et de tests conclus. Si l'on compare les différentes méthodes de testage, à savoir le testage ouvert et le testage à l'aveugle, on constate que le taux de réussite du testage ouvert était relativement faible cette année.

2.1. Travail d'évaluation SAR



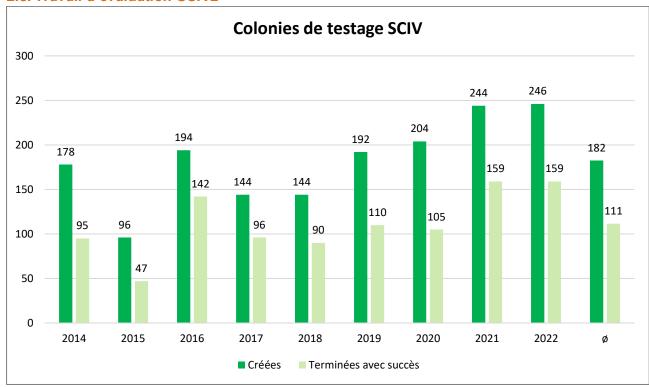
L'été 2021, la SAR a installé 14 ruchers de testage comprenant 162 colonies à évaluer. Ce total correspond à 144 colonies testées à l'aveugle et de 24 colonies en testage ouvert. 2022, 123 colonies ont terminé le testage. Cela représente un taux de réussite de 73%, légèrement inférieur à celui de l'année précédente, mais nettement supérieur à la moyenne sur 10 ans.

2.2. Travail d'évaluation mellifera.ch



mellifera.ch a constitué pendant l'été 2021 un total de 26 ruchers de testage. Ils se composent de 11 ruchers de testage à l'aveugle avec 12 colonies chacun et de 15 ruchers de testage ouvert avec 11 colonies en moyenne. Au total, 306 colonies de testage ont été constituées. Parmi elles, 161 ont pu être testées complètement. Le pourcentage de réussite est donc de 53 pour cent, soit une valeur nettement inférieure à celle de l'année précédente, mais toujours légèrement supérieure à la valeur moyenne des 10 dernières années (51 pour cent).

2.3. Travail d'évaluation SCIVz



Contrairement à la saison de testage 2020/2021, qui avait été marquée par des conditions climatiques très variables, le climat de l'année 2022 a été favorable aux activités d'élevage et de testage. Avec un total de 246 reines d'élevage en race pure introduites dans les colonies de testage l'été 2021, un record a de nouveau été atteint. Si l'on considère le nombre de colonies en 2021 et 2022, on constate qu'il est en grande partie identique. Comme pour les deux organisations de race SAR et mellifera.ch, les testeurs de la SCIV ont obtenu un taux de réussite légèrement supérieur à la moyenne, soit 65%. La valeur moyenne des testages effectués dans leur totalité au cours des 10 dernières années est de 61% pour la SCIV.

En ce qui concerne la représentation de l'évolution sur plusieurs années, l'organisation de race SCIV ne dispose des évaluations de Beebreed que depuis 2014.

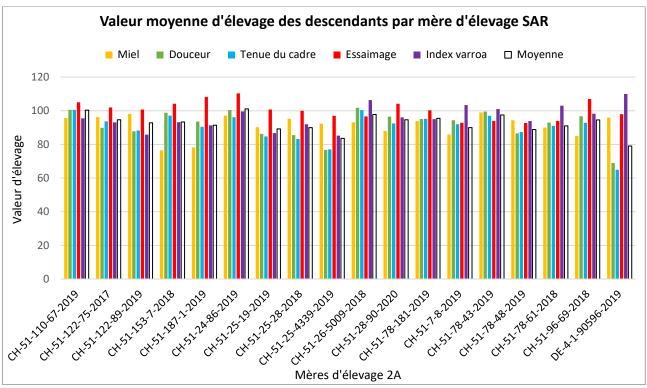
3. Evaluation de la valeur d'élevage

Pour la tenue du herd-book et le calcul des taux de consanguinité et des valeurs d'élevage, apisuisse utilise la banque de données d'élevage Beebreed. Les valeurs d'élevage sont accessibles au public sous www.beebreed.eu. La base de données de mellifera.ch a le numéro d'association élevage 50, celle de la SAR le numéro 51 et celle de la SCIV le numéro 52. Beebreed travaille avec une base pondérée. Cela signifie que la valeur d'élevage 100

correspond à la moyenne de toutes les reines testées d'une race au cours des 5 dernières années.

3.1. Valeurs moyennes d'élevage des descendants des mères d'élevage de la SAR

La SAR a testé complètement 151 reines filles de 18 mères d'élevage. Par mère d'élevage, entre 1 et 22 filles ont été évalués.



Sur les 151 reines de testage qui ont pu être évaluées jusqu'à terme, 10 ont obtenu une valeur d'élevage qui leur permet d'être reconnues aptes à la reproduction dans les classes de sélection Av et B. Sur ces 10 reines, 3 ont pu être recommandées pour la classe Av et 7 pour la classe B. Les résultats du testage ont été publiés sur le site internet de l'association.

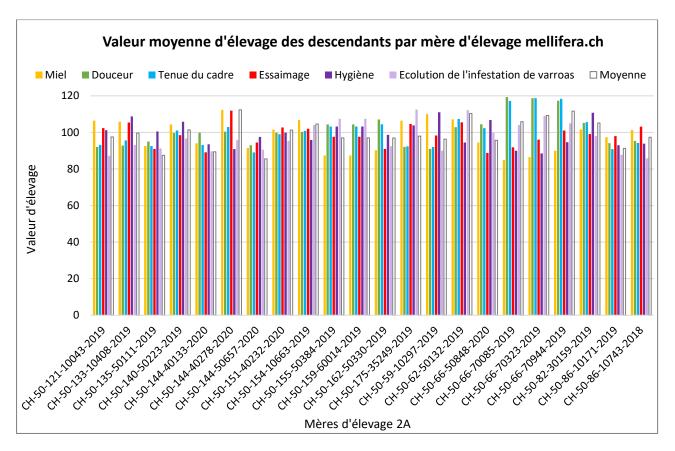
Part en pour cent des reines atteignant une valeur d'élevage de 100 ou plus : miel 21 %, douceur 71%, tenue au cadre 54%, essaimage 62%, index varroa 71%.

Perspectives pour l'année de testage 2023

Les testeurs de la SAR ont pu préparer, durant l'été 2022, 12 séries de 12 reines pour un testage à l'aveugle (correspondant à 12 ruchers de testage) ainsi que 24 autres reines sur deux ruchers destinés au testage ouvert.

3.2. Valeurs moyennes d'élevage des descendants des mères d'élevage de mellifera.ch mellifera.ch a évalué de manière complète 159 reines filles issues de 22 mères d'élevage. Entre 1 et 24 filles ont pu être évaluées par mère.

Depuis l'année de testage 2021, mellifera.ch a renoncé à l'évaluation de l'index varroa : les deux valeurs utilisées jusqu'alors pour le calcul de l'index sont valorisées de manière séparée en *comportement hygiénique* et *évolution de l'infestation Varroa*. Seule l'organisation de race mellifera.ch procède ainsi. C'est pourquoi les statistiques de testage de mellifera.ch diffèrent de celles de la SAR et de la SCIV pour ce critère de testage.



Sur un total de 159 reines ayant terminé le testage, 6 reines ont obtenu une évaluation supérieure à la moyenne (>100) pour les six critères évalués. Elles sont ainsi recommandées pour la poursuite de l'élevage.

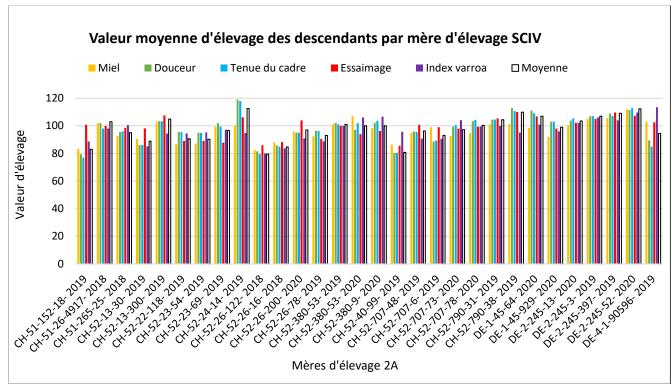
Part en pour cent des reines atteignant une valeur d'élevage de 100 ou plus : miel 60 %, douceur 70%, tenue au cadre 74%, essaimage 65%, comportement hygiénique 46%, évolution de l'infestation varroa 60%.

Perspectives pour l'année de testage 2023

L'été dernier, les éleveurs et les testeurs de mellifera.ch ont préparé 9 séries de 12 reines pour un testage à l'aveugle ainsi que 156 reines pour un testage ouvert en 2023. Le nombre total de reines qui seront évaluées par les testeurs de mellifera.ch en 2023 s'élève donc à 264. Par rapport à l'année 2022, cela représente une diminution de 14% du nombre de reines introduites dans des colonies de testage.

3.3. Valeurs moyennes d'élevage des descendants des mères d'élevage de la SCIV

La SCIV a testé complètement 176 reines filles de 30 mères d'élevage. Entre 1 et 21 filles ont pu être évaluées par mère.



Sur les 177 reines de testage qui ont été évaluées avec succès, 21 ont obtenu une valeur d'élevage qui leur permet d'être reconnues aptes à la reproduction dans les classes de sélection Av, A et B. Parmi ces 16 reines, 11 ont pu être recommandées pour la classe Av, 2 pour la classe A et 8 pour la classe B.

Sur les 177 reines testées, 101 ont obtenu une valeur d'élevage globale de 100 ou plus. Le pourcentage des reines qui ont obtenu une valeur d'élevage de 100 ou plus est comme suit : miel 63%, douceur 88%, tenue au cadre 92%, tendance à l'essaimage 74%, index varroa 68%.

Perspectives pour l'année de testage 2023

En 2022, les responsables des ruchers de testage ont procédé à l'introduction de 142 reines, qui seront évaluées en 2023 dans 12 ruchers de testage. Comme pour mellifera.ch, le nombre de reines testées par la SCIV en 2023 sera moins élevé. On constate que le nombre de testages à l'aveugle en 2023 sera à nouveau dans la moyenne des dernières années. L'écart résulte de l'arrêt du testage ouvert.

3.4. Enseignements généraux résultant de l'activité d'évaluation

L'importance de la préservation de la diversité génétique de nos abeilles n'est plus à démontrer. Pour ce faire, les organisations d'élevage de races se sont fixées pour objectif de conserver le plus grand nombre possible de lignées d'élevage des différentes races. Chaque contexte régional, les conditions environnementales qui en résultent ainsi que les conditions météorologiques de plus en plus variées sollicitent fortement les abeilles. Seule une sélection ciblée à tous les niveaux ainsi qu'un contrôle des performances uniforme, basé sur les connaissances actuelles, permettront de conserver ou de préserver la diversité pour les générations futures. Pour obtenir une abeille adaptée aux conditions locales, le testage doit être effectué à l'échelle de toute la Suisse.

Pour maintenir les différentes lignées de chaque race d'abeilles, les éleveurs sélectionnent les meilleures reines parmi celles qui ont été évaluées et en élèvent des descendantes. Les testeurs apportent un soutien décisif aux éleveurs. Seule une réalisation propre et consciencieuse du testage – ce qui comprend avant tout la documentation du travail réalisé - permet de comparer les résultats obtenus et de prendre ainsi une décision sur l'aptitude à la reproduction.

Outre la santé des abeilles en relation avec le comportement hygiénique et l'index varroa (comme décrit ci-dessus, l'évaluation se fait de manière séparée chez mellifera.ch), les critères de douceur, de tenue au cadre, de lenteur à essaimer et de production de miel sont évaluées. Bien entendu, les maladies telles que le couvain calcifié, le noséma, la loque américaine, la loque européenne et le virus des ailes déformées sont également prises en compte dans les évaluations.

3.5. Evaluation des performances dans les organisations de race

Les apicultrices et apiculteurs qui évaluent les colonies de testage assument une tâche décisive au sein des organisations de races. Malheureusement, il arrive régulièrement que des colonies ou des reines soient perdues pendant le déroulement de l'évaluation. Les raisons en sont diverses. Outre les pertes *naturelles*, des problèmes de santé des apicultrices et apiculteurs peuvent également entraîner des pertes. Il est donc dans l'intérêt fondamental de tous d'appuyer le testage sur un vivier de personnes aussi large que possible. Dans cet objectif, les organisations d'élevage proposent des formations continues et des séances d'information à ce sujet.

4. Stations de fécondation

Au cours de l'année 2022, les trois organisations de race affiliées à apisuisse (SAR, mellifera.ch et SCIV) ont exploité au total 20 stations de fécondation A et 32 stations de fécondation B, qui ont été soutenues par des subventions de l'Office fédéral de l'agriculture (OFAG).

La SAR a géré huit stations de fécondation A, mellifera.ch et la SCIV six chacune.

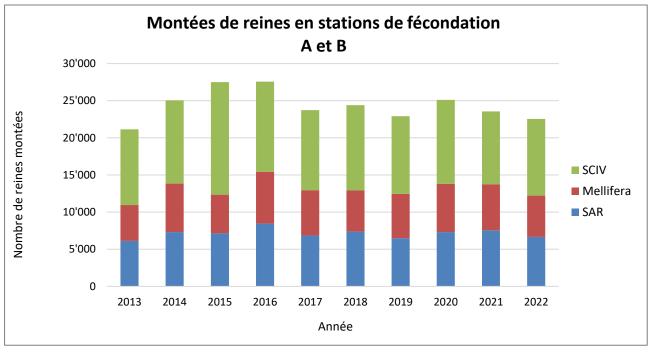
Quant aux stations de fécondation B, elles ont été 32 à bénéficier de subventions. Elles se répartissent comme suit :

- 1 station de fécondation de la SAR
- 13 stations de fécondation de mellifera.ch
- 18 stations de fécondation de la SCIV

Ces chiffres correspondent, à une exception près, à ceux de l'année précédente. Au sein de l'organisation de race SCIV, la station de fécondation B de Nessleren a pu être transformée en station de fécondation A au cours de l'année 2021 et a donc été gérée pour la première fois en tant que station de fécondation A en 2022.

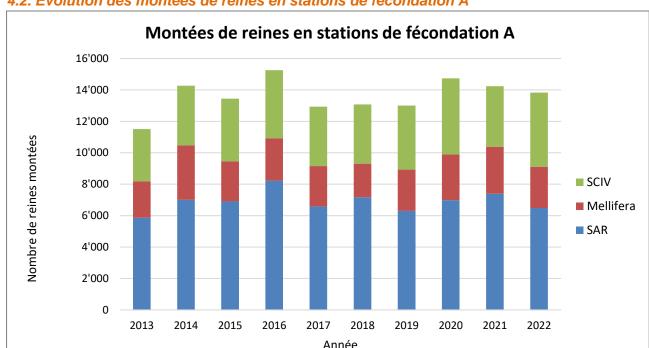
De même que les années précédentes, un faible nombre d'unités de fécondation (<100) a pour conséquence que les stations de fécondation correspondantes ne reçoivent pas de soutien financier de l'OFAG.

4.1. Nombre d'unités de fécondation montées en stations de fécondation



Au total, 22'557 unités de fécondation ont été montées en station. Ce nombre, qui varie fortement d'une station de fécondation à l'autre, représente une baisse de 1'004 unités par rapport à l'année d'élevage 2021. Avec un total de 1'461 unités de fécondation, la station "Hongrin" de la SAR a enregistré la plus forte demande en 2022. La station de fécondation "Muotathal" de la SCIV la talonne, avec 1'439 unités de fécondation montées.

Le taux de réussite des fécondations varie entre 62 et 85% selon les stations de fécondation (les chiffres de la SAR manquent). Il faut tenir compte du fait qu'une fécondation désirée ne peut être obtenue qu'avec les faux-bourdons de la station de fécondation. Malheureusement, les fécondations sont régulièrement faussées par des accouplements avec des mâles étrangers. L'année dernière, l'organisation d'élevage de la race SCIV a de nouveau fait analyser les colonies à mâles dans ses six stations de fécondation A. Il a été constaté que sur 77 échantillons, 66 répondaient aux critères de pureté. Malheureusement, 3 cas limites ainsi que 8 colonies à mâles hybridées ont également été détectées. Ce contrôle montre que, même à ce niveau d'élevage, des hybridations peuvent toujours se produire malgré toutes les précautions prises et les énormes efforts déployés par les éleveurs, les testeurs et les responsables des stations de fécondation.



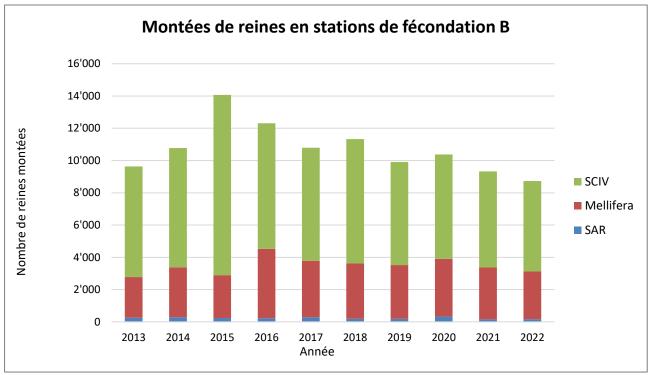
4.2. Evolution des montées de reines en stations de fécondation A

Les stations de fécondation A servent à l'accouplement ciblé des reines et sont principalement utilisées par les éleveurs gardant des lignées en race pure (comme les moniteurs-éleveurs dans le cas de la SAR). L'objectif est de préserver la pureté raciale des différentes lignées d'élevage tout en les sélectionnant. Dans les deux associations Carnica, les stations de fécondation A sont gérées en tant que stations de fécondation avec une seule lignée. Chez mellifera.ch, des stations de fécondation en pool (différentes lignées sur la même station) sont gérées en plus des stations de fécondation avec une seule lignée.

Selon l'altitude, les stations de fécondation sont exploitées pendant une période d'environ deux mois, la plupart du temps de mi-mai à mi/fin juillet. De nombreuses stations de fécondation A se trouvent dans des régions montagneuses isolées avec des conditions rudes. Pour cette raison, les colonies à mâles ne sont souvent présentes dans ces stations que pendant la saison des fécondations. La formation et l'élevage des colonies à mâles, qui nécessitent des compétences apicoles élevées, a généralement lieu dans des régions plus basses et donc plus chaudes, qui disposent d'une plus grande sécurité en matière de nourriture et de pollen.

Le nombre le plus élevé de reines montées dans les stations de fécondation A est celui de la SAR. 6'487 unités de fécondation ont été montées dans ses stations de fécondation A en 2022. La SCIV indique un total de 4'719 reines montées et mellifera.ch 2'624. Au total, 13'830 unités de fécondation ont donc été montées dans les stations de fécondation A des trois organisations de race au cours de l'année d'élevage écoulée.

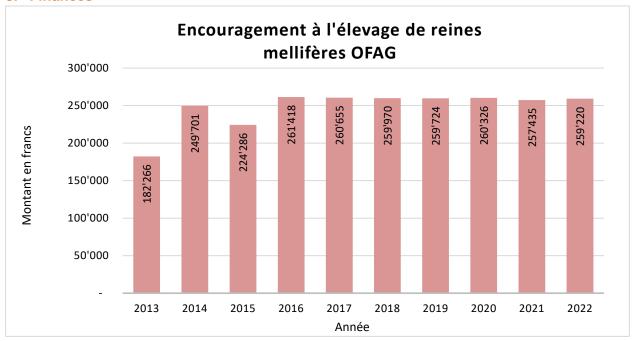
4.3. Evolution des montées de reines en stations de fécondation B



Les stations de fécondation B sont généralement situées dans des régions assez centrales, généralement facilement accessibles pour les apiculteurs qui n'ont ainsi pas un long trajet à faire. Ces stations sont très importantes. Elles servent à l'élevage de reines des colonies de production. La plupart des stations de fécondation B disposent de plusieurs lignées paternelles (stations de fécondation en pool), qui doivent garantir une diversité génétique aussi élevée que possible. Malheureusement, dans ce type de stations, l'influence étrangère est souvent nettement plus importante que dans les stations de fécondation A.

Au total, 8'727 unités de fécondations ont été montées en stations de fécondation B. L'organisation d'élevage SCIV en détient la plus grande part avec 5'607 montées, suivie de mellifera.ch avec 2'948 et de la SAR avec 172 reines.

5. Finances



Conformément à l'ordonnance suisse sur l'élevage, qui a été adaptée au 1er janvier 2016, 0,8 % du budget total de l'élevage est disponible pour la promotion de l'élevage d'abeilles mellifères. Pour l'année 2022, 259'220 CHF ont été engagés. La SAR a reçu CHF 65'945.15 pour ses activités d'élevage, mellifera.ch CHF 77'463.50 et la SCIV CHF 68'438.20. Sur les CHF 47'707.02 restants, CHF 8'490.15 ont été consacrés au calcul de la valeur d'élevage (Beebreed) et CHF 38'883 au service spécialisé élevage d'apisuisse.

6. Projets de conservation

Les projets de conservation soutenus par la Confédération ont pour but de préserver la diversité des races indigènes. L'abeille noire *Apis mellifera mellifera* est la seule race d'abeilles suisse considérée comme indigène. En 2022, l'OFAG a soutenu financièrement les projets 6.1. à 6.3. décrits ci-dessous.

6.1. Optimisation à long terme de la gestion de la population suisse de l'abeille noire (2021-2024)

Afin d'assurer la conservation de l'abeille noire en Suisse, ce projet soutenu par l'OFAG a été lancé en 2021. Au cours des quatre années du projet, l'insémination artificielle doit être intégrée dans l'élevage de conservation. Dans le détail, il est prévu de lutter contre l'hybridation qui menace la population suisse d'abeilles noires en raison du comportement d'accouplement multiple des reines et de la densité élevée d'abeilles. Un accouplement ciblé doit permettre d'exclure le facteur d'incertitude lié à la voie mâle. Un autre objectif est d'améliorer et de simplifier la planification de l'élevage.

Au cours de l'année écoulée, l'accent a été mis sur les actions d'insémination. Des difficultés de collaboration sont néanmoins apparues dans certains sous-projets. Cela a eu pour conséquence qu'en plus du changement de direction du projet, la fonction de collaborateur scientifique a dû être repourvue, ce qui a entraîné des reports et des retards dans certains domaines.

6.2. Entretien et préservation de l'abeille noire menacée en Suisse dans deux conservatoires (2021-2023)

Dans les deux conservatoires de Glaris et de Melchtal, le maintien de la diversité génétique de l'abeille noire est visé par la multiplication ciblée de reines et de colonies, avec le soutien de l'OFAG. Au cours de l'année écoulée, les apiculteurs du canton de Glaris ont pu soutenir financièrement la création de 105 jeunes colonies avec couvain ou essaims artificiels (115 ont été formés). La fécondation des reines se fait majoritairement par fécondation au rucher. Pour que cela réussisse, le but est d'empêcher une hybridation incontrôlée en installant des colonies de race pure dans les zones périphériques du conservatoire. Lorsqu'une colonie montre des signes d'hybridation, la reine est remplacée. Cela s'est produit pour 25 colonies dans les deux conservatoires en 2022.

Une collaboration avec une station de fécondation de mellifera.ch, située en dehors du conservatoire, a été mise en place pour protéger le pool génétique des colonies d'abeilles du Melchtal. Des reines du Melchtal sont mises à disposition de la station de fécondation pour les colonies à mâles.

Ainsi, mellifera.ch peut atteindre deux objectifs : d'une part, un accouplement diversifié des reines apportées à la station de Ramseli et, d'autre part, la délocalisation permettrait de compenser d'éventuelles pertes de colonies dans le Melchthal si celles-ci devaient se produire.

6.3. Dynamique de la réinvasion du Varroa: pour une meilleure sélection des caractères de résistance (2021-2023)

Dans ce projet, l'influence d'une éventuelle réinvasion de varroas dans les colonies d'*Apis mellifera mellifera* est mesurée. La littérature indique que d'éventuelles transmissions d'acariens pourraient fausser les valeurs d'élevage des colonies testées. Actuellement, la sélection se base sur l'hypothèse que toutes les colonies d'un même site sont exposées à des influences environnementales identiques. Les éventuels effets environnementaux individuels, comme la réinvasion, ne peuvent alors pas être distingués des effets génétiques des colonies. Il en résulte que les valeurs d'héritabilité sont faibles et que la sélection pour la résistance devient difficile.

L'objectif du projet, qui a débuté en 2021 et se poursuivra jusqu'à la fin de l'année 2023, est d'estimer l'influence de la réinvasion sur l'infestation varroa des colonies expérimentales à l'aide de trois régions expérimentales présentant différentes densités d'abeilles (faible, moyenne et élevée).

En 2022, le même nombre de colonies d'abeilles des ruchers environnant a pu être inclus dans l'essai que l'année précédente. Des échantillons d'abeilles ont été prélevés sur ces colonies au printemps et en été, comme en 2021, afin d'estimer l'infestation varroa.

Résultats intermédiaires 2022

L'infestation des colonies d'abeilles des ruchers expérimentaux était très similaire à l'infestation mesurée en 2021. En particulier, l'infestation des colonies, mesurée à la mi-juillet par des prélèvements d'abeilles, n'a pas montré de différences significatives entre les ruchers. En général, le traitement des colonies d'abeilles pour surveiller la réinvasion a été très efficace. Dans ce cas, une efficacité de 96,8%, 98,0% et 98,2% a pu être atteinte pour les trois ruchers. Il est donc probable que l'écrasante majorité des varroas collectés sur les langes de ces ruches soit due à une réinvasion.

En moyenne, 58 varroas ont été dénombrés en lien avec la réinvasion dans les colonies de la zone à faible densité d'abeilles au cours de toute la période d'essai, 49 dans la zone à densité moyenne et 40 dans la zone à forte densité. A première vue, la réinvasion moyenne n'est pas liée à la densité locale d'abeilles. Les écarts-types les plus importants ne correspondent pas non plus à la zone de plus forte densité. L'effet de l'emplacement sur la réinvasion semble donc difficile à prévoir.

Le projet s'achève fin 2023. L'objectif de la dernière année du projet est d'obtenir un nouveau jeu de données de bonne qualité. En lien avec la fin du projet, une évaluation complète des résultats collectés et leur publication auront lieu à l'automne 2023. Les résultats seront présentés aux apiculteurs participants et aux personnes intéressées à l'occasion d'une réunion de présentation.

7. Activités de la Commission d'élevage et du service spécialisé Elevage

7.1. Commission d'élevage

La commission d'élevage s'est réunie deux fois au cours de l'année écoulée : le 15 juin et le 26 octobre. La commission est présidée par Kurt Nobs de la SAR. Les autres membres sont Silvio Streiff (BienenSchweiz), Benjamin Dainat (Agroscope), Sarah Gerster (SAR), Nils Michel (SCIV), Ruedi Dahinden (mellifera.ch), Karl Ruprecht (Buckfastimkerverband) et Raphael Giossi (apiservice, sans droit de vote). Un grand merci à tous les participants - ils contribuent à faire avancer l'apiculture suisse.

7.2. Tâches et activités du service spécialisé élevage

Le service spécialisé élevage prend en charge les aspects administratifs de l'élevage sur mandat d'apisuisse et est rattaché à apiservice sur le plan organisationnel. En collaboration avec le Centre de recherche apicole (CRA), il documente les nouveaux développements scientifiques dans le domaine de l'élevage à l'intention de la commission d'élevage d'apisuisse et établit des évaluations concernant le testage et les estimations des valeurs d'élevage. Il est responsable du décompte annuel des subventions destinées à la promotion de l'élevage et coordonne/contrôle les décomptes des organisations d'élevage de races. Il est l'interlocuteur principal de l'OFAG pour les questions relatives à l'apiculture.

Dans la mesure du possible, le service spécialisé élevage soutient la formation et le perfectionnement des responsables des cours d'élevage, entretient des échanges avec les organisations d'élevage des races, et présente des exposés sur le thème de l'élevage lors de la formation d'"apiculteur avec brevet fédéral".

Le service d'élevage organise et rédige le procès-verbal des séances de la commission d'élevage et actualise au besoin, sur mandat de la commission, les documents/règlements d'apisuisse en vigueur.

Le service spécialisé élevage est financé à hauteur de 15% du budget de l'élevage des abeilles pour les tâches concernant toutes les races et par une contribution fixée au préalable avec mellifera.ch pour les tâches liées aux projets de conservation. Au cours de l'année sous revue, le service d'élevage a enregistré un solde positif d'environ 900 francs.

La fonction de responsable du service spécialisé élevage est assurée par Raphael Giossi depuis le printemps 2021.

8. Perspectives

Actuellement, la commission d'élevage et les organisations de races ainsi que d'autres acteurs se penchent fortement sur les questions suivantes :

- Consultation sur l'ordonnance sur l'élevage 2023
- Préparation de la consultation sur l'ordonnance sur l'élevage 2026
- Clarification des exigences et de la faisabilité d'un éventuel herd-book suisse.
 Malheureusement, aucun progrès significatif n'a pu être réalisé dans ce domaine au cours de l'année écoulée.
- Assurer les puretés de fécondation souhaitées dans les stations de fécondation (assurance qualité). Cette exigence sera reprise lors de la préparation de la consultation sur l'ordonnance sur l'élevage 2026.
- Mise en œuvre de "GENMON" pour les abeilles à partir de 2024 : l'évaluation de la menace pesant sur l'abeille noire en Suisse, nécessaire pour le versement de primes de maintien, a été effectuée en 2022 au moyen de la base de calcul GENMON. L'évaluation conclut à un niveau de menace "critique". Les détails d'une éventuelle prime de conservation, telle que proposée par la motion Rieder, seront clarifiés ou définis dans le cadre de la consultation sur l'ordonnance sur l'élevage 2023.
- Les changements attendus par les deux adaptations à venir de l'ordonnance sur l'élevage vont également entraîner des adaptations fondamentales au sein du monde de l'élevage. Les premières ont déjà été abordées avec les organisations de races et l'OFAG.

Il est très important d'intégrer à l'apiculture les connaissances acquises par la recherche. On s'assure ainsi de disposer des outils nécessaires et de moyens à la pointe de la connaissance pour mener à bien les efforts de sélection chez les abeilles. Ce n'est qu'ainsi que les progrès génétiques peuvent être atteints, documentés et comparés.